

COMMUNE D'OISSERY**P R O C E S V E R B A L****Nbre de conseillers**

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 16

Date de Convocation

10/06/2025

Date d'affichage

10/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 juin à 9 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RAGON, Maire,

Etaient présents : Messieurs Jean-Louis RAGON, David MICHEL, Laurent SAVOURET, Ernesto VIEIRA RODRIGUES, Madame Sandrine HERY, Messieurs Jean-Maurice BARET, Alex RAGOO, Fabrice TUPINIER Mesdames Frédérique FILEPPI, Nathalie KLEJNOT-BOUGARD, Carole DELFOUR-GOUPIL, Monique GASTELLU.

Absents excusés représentés : Monsieur Thomas VIET pouvoir donné à Monsieur Jean-Louis RAGON, Madame Michaële CABARET pouvoir donné à Madame Nathalie KLEJNOT-BOUGARD, Madame Nadège DOUBLET pouvoir donné à Monsieur Laurent SAVOURET, Madame Stéphanie FIQUET MARTINEZ pouvoir donné à Madame Carole DELFOUR-GOUPIL.

Absents : Mesdames Cathy BAJEUX, Katia BONEFOY, Monsieur Nicolas SPRENGER.

Secrétaire de séance : Monsieur David MICHEL.

Monsieur le Maire commence la séance en demandant aux élus ainsi qu'aux personnes présentes dans le public d'avoir l'obligeance de mettre en sourdine leur téléphone portable.

Informations diverses

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, 3 naissances, 1 mariage, 0 PACS ; 1 décès ; le nombre de demandeurs d'emploi au 1^{er} mai 2025 est de 121 dont 54 hommes et 67 femmes (72 indemnisables / 49 non indemnisables).

Monsieur le Maire informe de la disponibilité de postes à pourvoir par l'enseigne NOZ de Saint-Soupplets en CDI (contrat de 35 heures pouvant évoluer sur 39) et sollicite Madame Sandrine HERY, Adjointe au Maire en charge du CCAS, de bien vouloir diffuser cette information. Madame Nathalie KLEJNOT-BOUGARD demande si des contrats étudiants peuvent être proposés. Il lui est répondu que les personnes doivent prendre contact directement avec le responsable du magasin.

Lors du précédent conseil, Madame Carole DELFOUR-GOUPIL avait demandé le nombre de bénéficiaires de la cantine à 1 €. Il lui est répondu que pour l'année 2024-2025, 96 enfants bénéficient du dispositif.

Monsieur le Maire fait part du déroulement de la visite de l'usine de méthanisation le 17 mai dernier en présence des conseillers municipaux juniors auxquels se sont joints les parents présents. Cette visite s'est très bien passée.

Monsieur le Maire rappelle que la fête communale aura lieu le 21 juin prochain, date de la fête de la musique. Il regrette un manque d'implication des élus alors que la date initialement prévue en septembre n'avait pas été retenue. Cette situation a conduit la Commune à faire appel à des bénévoles.

9h36 : Arrivée de Madame Monique GASTELLU.

Madame Carole DELFOUR-GOUPIL indique qu'en raison de sa santé, elle s'excuse de ne pouvoir s'impliquer davantage dans cette manifestation.

Monsieur le Maire propose pour la prochaine année de reporter éventuellement cette manifestation en septembre.

Monsieur le Maire informe qu'une formation aura lieu le 20 septembre prochain de 9h à 17h pour les élus.

Monsieur le Maire fait un point sur le vote concernant la collecte des ordures ménagères de la C.C.P.M.F. 14 membres ont voté contre la nouvelle proposition tarifaire de la REOMI et 22 membres pour son acceptation. Il est à noter que ce sont les communes les plus importantes (Villevaudé, Le Pin, Oissery, Saint-Pathus) qui ont émis un avis défavorable. La facturation, initialement prévue à compter du mois d'avril, débutera le 1^{er} juillet 2025. Oissery, opposée à cette nouvelle tarification, a proposé un passage dégressif de 12 à 6 poubelles inclus dans l'abonnement. Un rendez-vous est prévu à la C.C.P.M.F. en décembre prochain afin de faire un point et effectuer un nouveau vote relatif à la tarification des ordures ménagères. Messieurs David MICHEL et Laurent SAVOURET, Adjoints au Maire, s'interrogent sur le bien-fondé d'un nouveau vote aussi proche des élections municipales de 2026 qui entraîneront inévitablement quelques changements de membres au sein de la C.C.P.M.F. La Commune de Saint-Pathus comptera un membre de plus au sein de la Communauté de Communes. A noter la progression des dépôts sauvages d'ordures ménagères dans les containers communaux. La Commune effectue des recherches afin d'identifier les responsables de ces dépôts.

Remerciements

Monsieur le Maire informe des remerciements :

- De l'ensemble des exposants ayant participé au marché nocturne qui souhaitent renouveler l'expérience l'année prochaine ;
- Des habitants de la commune en particulier par mail, Marion HOUTE et Agnès FREMOND pour cette même manifestation.

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur implication dans cette belle manifestation qui a été un beau succès.

Adoption du procès-verbal du 17 mai 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler sur le dernier procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2025 qui leur avait été préalablement transmis.

La réponse étant négative, le procès-verbal du 17 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

Vote du Jury Criminel 2026

Par arrêté préfectoral 2025 CAB/BRE 629, **Monsieur le Maire** désigne, comme chaque année, la doyenne, Madame Monique GASTELLU et le benjamin, Monsieur Fabrice TUPINIER, des élus afin de procéder au tirage au sort, sur la liste électorale, de 3 personnes nées en 2003 et avant (celles-ci devant être âgées de 23 ans révolus au cours de l'année 2026). Ainsi, sont désignés :

- Page 57 / ligne 2 : DRUART Laura née en 1991
- Page 78 / ligne 5 : GLADYSZ Virginie née en 1991
- Page 20 / ligne 4 : BOLEIS Graziella née en 1954

Ces personnes seront informées par courrier de leur désignation.

Subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire de l'Ecole d'Oissery

Monsieur le Maire informe que cette année, 4 classes partent en classe découverte au Domaine Equestre de Chevillon (CE2-CM1-CM2) du 23 au 25 juin 2025 dans le cadre des programmes d'EPS et d'histoire.

Monsieur le Maire propose le vote d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € au titre de participation à ce séjour.

Madame Carole DELFOUR-GOUPIL demande où se situe ce domaine et il lui est répondu que celui-ci est proche du Mont Saint-Michel.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle à l'Amicale de l'Ecole d'Oissery

Monsieur le Maire informe que la friteuse de l'Amicale est hors-service. Il nous a été demandé une aide afin de procéder à l'achat d'une nouvelle friteuse.

Monsieur le Maire propose le vote d'une subvention exceptionnelle de 200 € au titre de participation à cette acquisition.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Autorisation de signer un avenant au marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multisport

Monsieur le Maire informe qu'un avenant doit être fait avec l'architecte Alexis DANSETTE en charge du projet de construction de la salle multisport. En effet, il faut prendre en compte le rajout du hall d'entrée au projet ainsi que la hausse de l'indice de construction de 8% pour l'ensemble du projet.

Monsieur le Maire propose le vote d'un avenant concernant les honoraires de l'architecte qui sont de 6,8% du montant H.T. du marché. Le montant des honoraires passe ainsi à 220 320 € H.T. (soit 264 384 € T.T.C.).

Monsieur le Maire informe que le MAPA a été infructueux concernant la VRD, les propositions étant trop élevées ; il sera procédé à une nouvelle ouverture de plis le 30 juin 2025.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu en Mairie le 13 juin avec la Trésorerie Publique. Des efforts budgétaires sont demandés concernant le fonctionnement (- 5%). Les dépenses budgétaires ont en effet augmenté en raison des versements de la prime de départ en retraite de 4 agents et d'une avance sur le règlement de l'architecte.

Monsieur BARRE de la Trésorerie propose une baisse de la masse salariale (ce qui est déjà prévu en 2025) et une augmentation de la taxe d'aménagement actuellement de 4,5% à 5%. Il a également évoqué les terrains sans maître que la Commune peut récupérer gratuitement pour les mettre en vente.

Madame Nathalie KLEJNOT-BOUGARD précise que cela nécessite la mise en place de procédures avec l'aide de notaires et d'huissiers.

Enfin, il est à préciser qu'en ce qui concerne l'augmentation de la taxe foncière, la collectivité avait sous-estimée le montant de la recette supplémentaire qui s'élèvera à 131 000 €.

En ce qui concerne la salle multisport, il a été demandé à l'architecte de négocier, sur le lot construction, la gratuité des caches pare-soleil et pompe à chaleur.

Madame Nathalie KLEJNOT-BOUGARD précise que ces dépenses supplémentaires liées aux honoraires de l'architecte seront remboursées lors du versement des subventions.

Monsieur le Maire informe que deux terrains sont en cours d'acquisition dont une promesse de vente qui sera signée le 8 juillet prochain.

Monsieur le Maire informe que le local de la pharmacie sera mis en vente prochainement. La Mairie est pleinement propriétaire du local et n'a pas trouvé d'acte relatif à la propriété à hauteur de 30% du local revendiqué par Monsieur FEROC qui l'utilise actuellement gracieusement comme réserve (stock de matériel).

Questions diverses

- Demande de la pose d'un miroir à la sortie du parking proche du distributeur à pizzas par Madame Nathalie KLEJNOT-BOUGARD pour des raisons de sécurité. La demande est transmise aux Services Techniques.

Monsieur le Maire informe que le 9 juillet aura lieu une réunion en présence du Département, d'Initiatives 77, l'AVEN du Grand Voyeux pour le parc E.N.S. Le sujet sera évoqué lors du Conseil Municipal Junior qui se tient juste après avec de possibles aménagements.

Monsieur le Maire informe de la création d'un jeu de piste prévu pour la commémoration Hildevert du 31 août prochain, la Ville de Gagny s'étant engagée, pour sa part, à réaliser une bande-dessinée avec les écoles de leur commune (opération finalisée).

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine HERY, Adjointe au Maire, qui souhaite des idées pour le parc intergénérationnel qui doivent être écologiques, économiques et respectueuses de l'environnement en conservant l'idée que cette zone reste malgré tout inondable en cas de crues de la Thérouranne. Il est proposé :

- par Madame Carole DELFOUR-GOUPIL l'installation de bancs en bois et d'un parcours de santé ;
- par Monsieur Laurent SAVOURET, Adjoint au Maire, la plantation d'arbres fruitiers, l'implantation de ruches.

Une réflexion approfondie sera effectuée à ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle que pour tout arbre coupé, la loi impose désormais la plantation d'un nouvel arbre ; que pour tout retrait d'un alignement d'arbres, un nouveau doit être créé n'importe où sur la commune.

Madame Sandrine HERY, Adjointe au Maire informe :

- qu'à l'occasion de la création de la bande-dessinée Hildevert, les élèves ont reçu le prix de la Déportation. La remise officielle se déroulera le 17 juin prochain à Gagny. Concernant le jeu de piste

qui doit être élaboré par les élèves ostéraciens, celui-ci se déroulera sur 7 différents endroits de la commune, chaque endroit aidant à trouver le lieu suivant concerné grâce à des énigmes ;

- de l'achat des kits CANICULE (1 brumisateurs / 3 bouteilles d'eau de 50 Cl / 1 flyer d'information sur les précautions à prendre) pour les seniors inscrits au C.C.A.S. et que sa distribution soit désormais effectuée en juin voire début juillet quelles que soient les conditions météorologiques estivales. Il est proposé que l'A.S.V.P. soit en charge de cette distribution ce que Monsieur David MICHEL, Adjoint au Maire refuse. A noter que lorsque le plan CANICULE est déclenché par la Préfecture, la Commune se doit de contacter les seniors qui en ont fait la demande (52 foyers pour 62 demandeurs). Une sollicitation du Conseil est demandée afin de prendre contact avec les personnes concernées les week-ends de canicule, cette mission étant assurée en Mairie durant la semaine si besoin ;

- qu'à l'occasion de la rencontre territoriale en santé à la Sous-Préfecture de Meaux le 12 juin, il a été relaté les éléments suivants à savoir :

Nombre de médecin pour 100 000 habitants sur l'arrondissement de Meaux : 89
En Seine-et-Marne : 54
On est en vulnérabilité.

Qu'est-ce qui détermine notre santé :

15% l'accès aux soins
45% les facteurs socio-économiques
25% l'environnement
10% le comportement individuel
5% l'ADN

En 1970 : 12 000 médecins par an étaient diplômés, aujourd'hui seulement 8 000.
40% des médecins généralistes ont plus de 60 ans.

3 leviers possibles :

- 1 - Attirer les internes, par une offre de logement, le transport, la possibilité d'avoir des maîtres de stage, les aides (préfecture / ARS / CPAM / ...)
- 2 - Mettre à disposition des médecins d'Hôpitaux en cabinet de ville
- 3 - Salarier les médecins retraités qui ont souvent envie de continuer à travailler mais sans la lourdeur administrative de leur activité.

Monsieur GOEMINE, directeur général du GHEF est plutôt optimiste. Il explique que les médecins veulent travailler en réseau, avoir des exercices pluriels (plusieurs lieux de travail), ils veulent un projet et un équilibre entre vie personnelle et professionnelle.

Le GHEF, c'est 58 spécialistes dans le 1^{er} hôpital de France hors CHU, à 30 mn de Paris et à côté de Disney.

La Seine-et-Marne propose des parcours adaptés : des consultations ALD, un parcours pluridisciplinaire pour le traitement du diabète, la prévention santé par le sport. Ils valorisent les IPA (Infirmière en Pratique Avancée) mais ce sont 2 années d'études supplémentaires.
Un médico-bus va voir le jour dans le Sud 77 au niveau de Montereau.

CPTS : actuellement au nombre de 10 sur tout le territoire (une 11^{ème} sur Claye-Souilly et une 12^{ème} sur Chelles sont en cours de création). Ces communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

Madame Carole DELFOUR-GOUPIL souligne qu'avant, 26 médecins officiaient sur le secteur. Actuellement, ils ne sont plus qu'au nombre de 6.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 10 heures 30.

